INFOS CHASSE67

LE MAGAZINE DES CHASSEURS DU BAS-RHIN FÉV./MARS 2021 · N°90

FARB

30 ans de restauration des biotopes

Pages 4 à 8

AMÉNAGEMENTS

Renaturation des plaines

Pages 10 à 13





Fordstore Souffelweyersheim - Ford Haguenau - Ford Saverne - Ford Sélestat

mail@frankonia.fr





Alexandre Derrez



Alexandra Barthel-Dick Rédactrice en Chef IC 67, Formations et Communication





Valérie Villard
Assistante de Direction,
Régisseur, Validations permis,
Réservations Cyné'Tir et Tunnel de tir
03 88 79 83 80



Camille Ferrer
Comptable



Amandine Abi Kenaan Secrétaire administrative, Accueil, Standard, Secrétariat général, Gestion des Plans de chasse



Nicolas Braconnier
Technicien chef, Formations, FARB,
Aménagements, Dossiers techniques,
06 80 74 71 61



Romain Weinum
Technicien, Formations,
Animateur Mobil'Faune, Herrenwald,
SAGIR, Expo Trophées, Petits Gibiers,
Gestion des Plans de chasse
06 86 80 24 85



Emmanuel Schnitzler
Technicien Grande Faune et Prédateurs,
06 80 74 70 39



LE MAGAZINE DES CHASSEURS DU BAS-RHIN

FÉV./MARS 2021 N°90

Le mot du Président



uand l'Administration, représentée par Mme la Préfète, prend un arrêté concernant la Chasse, elle est tenue de demander l'avis du Président de la Fédération départementale des Chasseurs; avis qu'elle

n'est cependant pas obligée de suivre. Le Président, est ainsi régulièrement consulté. Cela a encore été le cas pour l'arrêté du 27 janvier 2021*, prescrivant l'organisation des chasses, des battues générales

ou particulières aux espèces soumises à un plan de chasse sur les secteurs cynégétiques 1 à 7 du Bas-Rhin et qui précise dans son article 1 : "les locataires de chasse pourront procéder à des affûts, poussées et battues aux espèces soumises à un plan de chasse à l'exception des cerfs et daims de récolte sur les secteurs cynégétiques 1 à 7 jusqu'au 28 février 2021 inclus."

Les textes légaux et le Plan Régional Forêt et Bois, donnent le pouvoir à l'Administration de prendre une telle décision dans le but de rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique dans les zones à cerfs des secteurs 1 à 7 qui sont classés « zone à enjeux » dès lors que les minima n'ont pas été réalisés (seules 1500 pièces sur les 2000 exigées au minimum sont réalisées à la date de la consultation). Cette non réalisation pourrait être en partie liée à la pandémie du Coronavirus, aux intempéries dans le secteur montagneux (Le Hohwald, etc.) ou au manque d'animaux dans certains sous-secteurs.

Si certains chasseurs y voient là une chance supplémentaire de réaliser leur minimum, la majorité craint surtout un dérapage et une atteinte à notre spécificité locale avec un alignement des dates d'ouverture et de fermeture sur la Vieille France. Raison pour laquelle votre Conseil d'Administration a donné un **avis défavorable** à ce projet d'arrêté. Nous analyserons bien entendu l'impact de cette mesure début mars sans oublier que biologiquement les animaux sauvages ont un besoin de quiétude en cette période de pré-reproduction (courant février, les biches, daines et chevrettes sont en gestation avancée). Après 150 jours de diapause embryonnaire, succède chez le chevreuil une période de 144 jours durant laquelle l'embryon se développe très rapidement et qui se situe en février. Une période critique pour le chevreuil qui mérite donc une grande quiétude. Quiétude que les utilisateurs de la nature ne respectent pas en cette année Covid et ses confinements. *Amitiés en St Hubert*

Gérard Lang, Président de la FDC 67

*Cet arrêté n'a volontairement pas été diffusé par la FDC puisqu'il ne concerne que certains locataires qui ont été informés individuellement par la DDT.



Actualités	4
Dossier FARB	4-8
Communiqué GGC Ried Sud	8
Hommage à Gilbert de Turckheim	9
AG piégeurs	9
Aménagements de plaine	10-13
Histoire	14-15

Menaces de mort	16
Agenda	18
Ben le canard siffleur	19
Méritants 2020	20
Comptes-rendus du CA	21
Petites annonces	22



Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

Espace Chasse et Nature • Chemin de Strasbourg • 67170 Geudertheim • Tél. 03 88 79 12 77 Fax: 03 88 79 33 22 • Courriel: fdc67@fdc67.fr • Internet: www.fdc67.fr

Horaires de réception et accueil téléphonique : du mardi au vendredi de 10h à 16h sans interruption

Cordonnées GPS : Latitude 48° 41′ 31.27 N - Longitude 7° 45′ 35.00 E ou Maison forestière Sandgrube - 67170 Geudertheim

Infos'Chasse 67 vous est distribué gratuitement six fois par an grâce notamment au soutien de tous les annonceurs.

Merci de les privilégier lors de vos achats.







FARB

Fonds Alsacien pour la Restauration des Biotopes

Redonner des couleurs à nos territoires

Il y a 30 ans maintenant, naissait le FARB. Retour en images sur 30 ans d'investissements.

I apparait qu'au fil du temps, les locataires de chasse, qui ont contribué à financer cette association, petite sœur de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin, ont oublié ou peut-être même n'ont jamais su pourquoi ou comment était né le FARB.

Un peu d'histoire

C'est lors de l'assemblée générale de la FDC 67 en 1990, que Gilbert de Turckheim, alors Président, présente aux chasseurs le projet de création du Fonds Alsacien pour la Restauration des Biotopes.

Parti du constat des chasseurs de la dégradation constante et inexorable des territoires d'accueil pour le petit gibier, la FDC avait décidé de prendre les choses en mains et d'agir concrètement sur le terrain.

Comment? Tout simplement en achetant des terrains moins intéressants pour les agriculteurs ou le CSA

(Conservatoire des Sites Alsaciens) car ne présentant ni les mêmes enjeux, ni les mêmes objectifs.

Ainsi, l'on a pu définir 3 types de terrains:

- **1.** Des terres à vocations agricoles, qui sont bien sûr réservées aux agriculteurs,
- **2.** Des terres de grande valeur écologique et floristique avec présence d'espèces patrimoniales connues, intéressant particulièrement le CSA,
- **3.** Et de nombreuses petites parcelles, ne présentant que peu d'intérêts agricoles mais de « nature ordinaire » qui pourraient être favorables au développement du gibier.

Ce sont ces dernières parcelles qui devaient alors nous intéresser.

Les objectifs

Conserver de manière durable les habitats de la faune sauvage sur le dépar-

tement du Bas-Rhin en lui apportant soit le couvert nécessaire, soit une nourriture naturelle.

Le FARB peut à cette fin:

- acquérir, louer ou échanger des terrains et, en général, faire toute transaction pour assurer la conservation de milieux nécessaires au maintien et à la reproduction de l'ensemble des espèces de la faune sauvage;
- participer à la réalisation d'opérations de réhabilitation de milieux naturels dégradés;
- participer à la gestion de tout terrain qui pourrait lui être confié par un organisme privé ou public;
- assurer ou encourager toute action en faveur des zones naturelles.

Les outils à disposition sont ceux liés à la maîtrise du foncier: achats, mises à disposition, locations et gestion de compensations.



Gestion et financement

Le FARB est essentiellement financé par une contribution des locataires, proposée à sa création à 2 francs/ ha (jamais augmentée et réajustée au passage à l'euro à 32 cts). Les fonds peuvent être complétés par des subventions, des dons ou legs, etc. Dons récupérables d'un point de vue fiscal par les donateurs à hauteur de 66% de la somme versée.

En moyenne, les locataires de chasse bas-rhinois versent environ 45 000 € de contributions par an.

Afin de ne pas obérer les fonds réservés à l'achat de parcelles, il avait été proposé que la FDC67 prendrait en charge et mettrait à disposition du FARB tous moyens humains et technologiques nécessaires à cette mission. Ces dispositions sont toujours d'actualité.

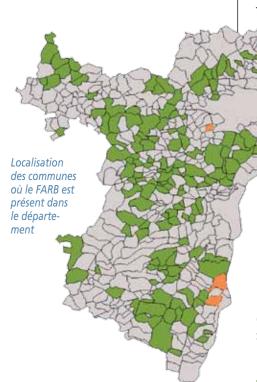
La gestion des territoires après achat est alors confiée aux locataires de chasse qui ont pour mission de tout faire (avec le concours du service technique) pour transformer ces terrains en zone hospitalière pour la faune sauvage. Largement plébiscité, le projet a été approuvé et le FARB voit officiellement le jour le 19 décembre 1990. Dès 1991 le FARB achète ses premiers territoires.

- **1.** Au cœur du Kochersberg, à Nordheim, un petit bois d'acacias de 27,20 ares,
- **2.** Dans le Ried, à Erstein, une grande prairie de 58,80 ares, en bordure de forêt,
- **3.** À Osthouse, une longue bande de prairie de près de 45 ares le long de la forêt qui présente une zone de gagnage pour les animaux sortant du bois,
- **4.** À Ebersheim, une zone refuge constituée d'une prairie de 33,30 ares (rare pour cette zone de grande culture céréalière),
- **5.** À Eschbach enfin, une prairie humide de 16,69 ares, coupée par un petit ruisseau qui abrite une petite population de bécassines.

En 30 ans, le FARB a acquis 1064 parcelles réparties sur 210 communes, représentant 280,96 hectares au total, sur 500 sites écologiques. Il est à noter que la surface totale des propriétés ne cesse d'augmenter.

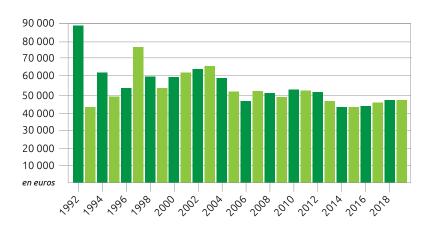
La FNPHFS ou Fondation Nationale pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage, a des buts similaires au plan national et a soutenu financièrement plusieurs acquisitions d'ampleur dans le département. Elle dépend de la Fédération Nationale des Chasseurs et nous a permis d'acquérir des sites d'importance pour la faune et ainsi compléter les actions engagées par le FARB.

FARB FNPHFS



biotope

Évolution des contributions versées par les locataires de chasse



Jour après jour, saison après saison, année après année, 7 000 chasseurs bas-rhinois gèrent, aménagent et protègent la nature avec passion

Quelques exemples de sites gérés par le FARB



Dettwiller – Petite mare naturelle au milieu de prairies humides.



Dettwiller – Petite roselière entourée de friches



Issenhausen — Ancienne vigne en friche dans une zone de vergers traditionnels



Seebach – Ensemble de prés, vergers et vignes



Woerth - Roselière et prairie humide

Dans le Bas-Rhin, près de 50 km de haies ont été plantés au total par les chasseurs

Quelques exemples de travaux et aménagements de sites



Durningen – Aménagement d'une mare.



Herrlisheim - Plantation d'une haie



Bouxwiller – Plantation en îlots de haies et intégration d'une culture à gibier.



Obermodern – Plus de 5000 pommiers, cormiers ou encore alisiers ont été plantés au total sur le Bas-Rhin par les chasseurs





Weyer – Enlèvement d'épicéas pour laisser la place à la végétation locale (boisement en milieu prairial)

Les cultures à gibiers sont également installées sur les parcelles FARB



Ici un couvert biodiversité en première année...



Le même 5 ans après.

biotope

Les perspectives du FARB

Gestionnaire de sites naturels, maintenant connu et reconnu dans le Bas-Rhin depuis plus de 30ans, le FARB est un formidable outil pour se positionner en gestionnaire de sites compensatoires et se substituer aux obligations des aménageurs. La SNCF réseau a ainsi rétrocédé 30 ha sur la commune d'Eckwersheim. Prochainement les mesures compensatoires réalisées par le projet du Grand Contournement Ouest de Strasbourg seront là aussi une occasion donnée au FARB de se positionner en tant que gestionnaire. Par ailleurs, le FARB va prochainement officialiser les bonnes relations de travail avec la SAFER en signant une chartre éthique entre les 2 organismes. Cette convention permettra de fluidifier les acquisitions, les actes et les démarches administratives pesant sur le foncier. fin de fournir du gagnage en forêt et de créer ou de maintenir du couvert en plaine, soyez à l'affût de toutes les possibilités d'acquisition de terrains favorables à la faune sauvage et prévenez le service technique. Votre aide est capitale, ayez le réflexe FARB.

CONTACT

Nicolas Braconnier 06 80 74 71 61 nicolas.braconnier@fdc67.fr

... communiqué ...

Les chasseurs du Ried Sud ont du cœur.

ette année, marquée par la pandémie, n'a pas permis au Groupement de Gestion Cynégétique Ried Sud (regroupant 22 communes du secteur de Marckolsheim et Sélestat) d'organiser sa traditionnelle Messe de St Hubert. Cette manifestation est habituellement l'occasion pour le GGC Ried Sud de faire bénéficier une association de dons via l'organisation du Vin Chaud qui offre l'occasion aux participants, auxquels se joint l'association, de collecter des dons en espèces. Déjà, l'an passé, cela s'est traduit par un don important de conserves alimentaires.

Les chasseurs ne voulaient pas que 2020 soit une année blanche en termes de solidarité, en particulier dans ce contexte si difficile pour les plus vulnérables.

C'est pourquoi, ils ont décidé de poursuivre leur partenariat avec la Conférence St Vincent de Paul de Marckolsheim et environs. Cette association implantée depuis plus de 20 ans à Marckolsheim, vient en aide aux familles en difficulté, en leur distribuant par exemple des colis alimentaires.

Les chasseurs se sont associés à la remise des colis alimentaires du 18 décembre dernier en offrant des pièces de gibier qui permirent aux bénéficiaires de déguster un réveillon



festif. C'est en effet la viande de 4 sangliers, soit l'équivalent de plus de 120 kg, qui a été remise à Cathy Petermann, Présidente de la Conférence St-Vincent-de-Paul par les chasseurs représentés par Jean-Luc Spiegel et Joseph Latt, respectivement Président et Secrétaire de l'Association. Ce gibier sauvage a été prélevé lors de diverses battues sur le territoire. La viande a ensuite été transformée en pièces à rôtir par Régis Simler et son équipe (boucherie bien connue des habitants de Marckolsheim et environs) que les chasseurs remercient de sa générosité. C'est ainsi une vingtaine de familles qui a bénéficié d'une pièce de gibier sur leur table de Noël. Les chasseurs espèrent bien pouvoir renouveler cette opération l'an prochain en parallèle de l'organisation

de leur traditionnelle Messe de St Hubert.

CONTACT

Anne-Claire LEBIGRE

aclaire-cyrille.lebigre@orange.fr – 06 72 71 60 52

Joseph LATT – joseph.latt@wanadoo.fr

06 73 47 30 61

Hommage à Gilbert de Turckheim

partie de chasse, nous quittait brutalement Gilbert de Turckheim. Président de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin et de la Fédération Alsace de 1986 à 2004, il occupe encore d'autres fonctions tant au niveau national gu'international : Vice-Président de la Fédération Nationale et Président de l'ONCFS durant 6 ans. il devient Président de la Fédération des associations de chasse et conservation de la faune sauvage de l'Union européenne (FACE). Écologiste avant l'heure, c'est sous sa présidence que démarre en 1990 l'aventure du Fonds Alsacien pour la Restauration des Biotopes (FARB), dont l'objectif est de racheter des parcelles de faible valeur afin de donner du couvert et de la nourriture à la faune sauvage. Il se battra également avec force pour faire modifier en 1996 la loi locale de

e 19 décembre dernier, lors d'une la chasse, et ainsi changer les règles des locations des chasse: clause de domiciliation, convention de gré à gré, droit de priorité, création des 4C, etc. Interrogé par «La Chasse en Alsace» sur ses espoirs pour la chasse dans le département, il confiait : «Je nourris l'espoir de voir des chasseurs peu fortunés retrouver un territoire de chasse. des agriculteurs se remettre à chasser, de voir s'installer pour longtemps une gestion cynégétique en bon père de famille».

> Avec toujours en tête le souci de préservation, de sauvegarde et de recherches, il importe des macaques de Barbarie du Maroc et co-fonde avec Jacques Renaud, dans les années 70, la "Montagne des Singes", qu'il dirigera avant de passer la main à son fils Guillaume. Trois autres parcs ont depuis vu le jour.

> Outre son investissement passionné et



déterminé au service de la chasse et de la biodiversité, tous ceux qui l'ont côtové garderont le souvenir d'un homme discret, chaleureux et au sourire toujours bienveillant.

À son épouse, à ses enfants, nous présentons nos plus sincères condoléances.



ADHESION 2021

Sera adressée par voie postale Pour les autres, merci de vous adresser :

INFORMATION

Piégeurs Agréés & Gardes Chasse Assermentés

Assemblée générale 2021

Dans un contexte sanitaire particulier et dans l'obligation de tenir notre assemblée générale, nous informons nos membres que celle-ci sera exceptionnellement faite de manière dématérialisée comme le préconise le gouvernement.

Elle aura lieu le samedi 27 février 2021 à partir de 10h.

Pour y participer, vous devrez vous inscrire sur notre site internet www.piegeurs67.fr (où vous retrouverez toutes les infos) avant le 25 février 2021.

Beaucoup de changements arrivent, notre association évolue.

Membres, vous êtes pleinement concernés, en celà une communication individuelle va vous être adressée par voie postale. Nous comptons sur votre participation.

mail: contact@piegeurs67.fr

www.piegeurs67.fr

aménagement



Les aménagements des territoires, ça continue en 2021!

Nous vous en avions déjà parlé dans IC67 du mois d'août 2020 : cette année encore la région Grand Est et la Fédération Régionale des Chasseurs et leurs partenaires, relancent la grande opération de renaturation des plaines par la plantation de haies et de bosquets.

Petit rappel.

Plantation de bosquets

Le projet *ILOT'DiversiT* s'appuie sur le "buisson" et l'objectif est d'implanter dans la région Grand Est 1000 îlots arbustifs. Le dispositif se veut simple (livraison sous forme de kits de plantation, financés à 100%) et souple (l'agencement des plants et la localisation des îlots sont laissés à l'appréciation des conseillers FDC qui accompagneront la mise en œuvre du dispositif). L'aménagement sera géolocalisé, et le planteur s'engagera à maintenir et entretenir ce buisson.

Ce dispositif est ouvert à tous (collectivités, associations, exploitations

agricoles, etc.), sous réserve de respecter les clauses techniques et un contrat liera le planteur et la Fédération des Chasseurs pendant une durée minimum de 5 ans (obligation de maintenir le buisson) Le planteur s'engage à mettre en place les protections individuelles des plants, obligatoirement, un paillage (paille, bois,...) et à veiller à ce qu'il reste efficace aussi longtemps que nécessaire.

La date de fin du projet est fixée au 31 mars 2021.

La FRCGE commande les kits. Ces derniers seront livrés dans les FDC.

Modalités financières

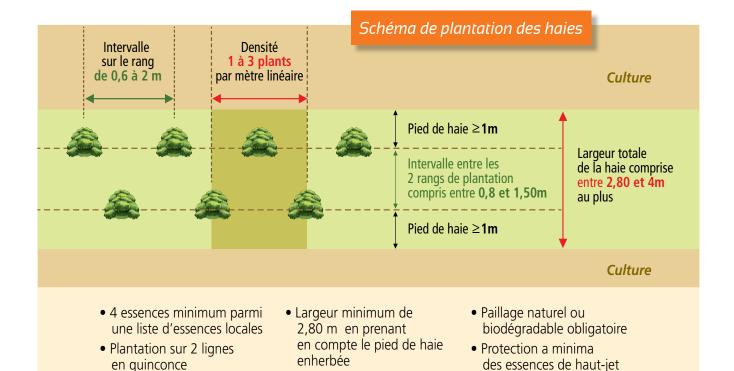
Les kits sont financés à 100% dans la limite des fonds disponibles soit 80 îlots pour le Bas-Rhin.

Plantation de haies champêtres

AGRIBIODIV'EST

À la reconquête de la biodiversité agricole du Grand Est.

- Un guichet unique accompagne les projets de A à Z.
- Une prise en charge de tout ou partie des frais de plantation: Les projets de plantations sont plafonnés à 3 km par demandeur et par an, et à 10€ HT par mètre linéaire.



Aménagements Petit Gibier

La Fédération des chasseurs reconduit sa politique de soutien aux chasses de plaine. *Détails des aides financières de la FDC 67*

Aides à l'amélioration du biotope

Contrat Luzerne/Blé

Des indemnités de compensation de cultures sont proposées. Ainsi, en remplacement du maïs par de la céréale à paille (blé) sur des surfaces ne dépassant pas 1 ha d'un seul tenant, une indemnité pour perte de revenus sera versée à l'agriculteur à hauteur de 250 €/ ha sur signature d'un contrat.

Dans le même cadre, luzerne et/ ou trèfle violet (selon le pH du sol), pour des îlots de 20 ares maximum d'un seul tenant, seront indemnisés à hauteur de 20€/ are, avec fauche après le 1^{er} juillet. Ces deux mesures seront limitées à une enveloppe de 1000€ par locataire de chasse et par an. Les subventions seront allouées jusqu'à épuisement de la dotation votée en CA (35 000€).



4 conditions d'accès à ces aides

- être à jour de toutes les cotisations (adhésion + suivi de territoire + FARB),
- intégrer à son projet un programme d'amélioration du biotope par des couverts favorables,
- prévoir un programme de régulation des prédateurs,
- planifier un agrainage sélectif.

Aides au plan de régulation des prédateurs

Des aides seront allouées via les GGC pour l'acquisition de pièges (jusqu'à 1 500€ par an).

Jachères environnement et faune sauvage

Ces couverts sont destinés à la petite faune de plaine pour lui offrir couverts de reproduction, refuge et nourriture. Il n'y a pas de limitation de surface. La déclaration est annuelle et se fera en avril 2021



Couvert JEFS	Intérêt /période de semis	Subvention FDC
Classique 150€/ha/an	Nidification / semis printemps et automne	100% du montant de l'indemnisation versée à l'agriculteur par le locataire, soit 150 € /ha/an
A1 céréales à paille 150€/ha/an	Nidification / semis printemps et automne	100% du montant de l'indemnisation versée à l'agriculteur par le locataire, soit 150€/ha/an
A2 avoine, choux et sarrasin 150€/ha/an	Nourriture / semis de printemps	80% du montant de l'indemnisation versée à l'agriculteur par le locataire, soit 120€/ha/an
A3 Hubertus 150€/ha/an	Nourriture / semis de printemps	80% du montant de l'indemnisation versée à l'agriculteur par le locataire, soit 120 €/ha/an
Biodiversité 150€/ha/an	Nidification / semis printemps et automne	100% du montant de l'indemnisation versée à l'agriculteur par le locataire, soit 150 €/ha/an + coût des semences (sur facture)

Les semences sont fournies par le chasseur sauf accords avec l'exploitant agricole. Les semences ne devront pas obligatoirement être certifiées (récolte agricole utilisable).

Cultures à gibier (hors fleurs)

Pour les couverts fleuris hors contrats jachères prédéfinis, l'intérêt et le coût des semences seront laissés à l'appréciation des techniciens qu'il convient de consulter au préalable!

Intérêt	Subvention FDC
Nidification et/ou nourriture	100% et/ou 80%
(semis en fonction des espèces végétales)	(du coût des semences sur facture)

Opération miscanthus ou roseaux de chine

- Les plants sont fournis gratuitement par la FDC.
- La subvention de plantation est de 100€ pour 100 mètres.

Merci de transmettre les commandes à nos techniciens avant fin février.

La livraison se fait par Big Bag à la FDC 67.

Les rhizomes sont conservés en chambre froide pendant l'hiver chez le fournisseur. Ils devront être plantés dans les 8 jours suivant la livraison. La FDC pourra les stocker en partie dans sa chambre froide en attendant les plantations.

Prévoir une plantation optimale du 1er avril au 15 mai.

Ce formulaire est disponible à la FDC ou sur www.fdc67.fr

Céréales sur pieds

L'objectif est de conserver un couvert refuge hivernal pour le petit gibier. Elles devront faire l'objet de conventions avec les agriculteurs.

La subvention sera fonction du nombre de demandes. Pour info: 7,50€ l'are. Toute demande de subvention devra être validée par le GGC.

Ce formulaire est disponible à la FDC ou sur www.fdc67.fr

Inter cultures (Phacélie, Avoine, Vesce ou PAV)

Ce couvert destiné à apporter refuge et nourriture doit comporter au moins 2 plantes en mélanges (hors moutarde). Base de subvention limitée à 50% du prix des semences d'un PAV par hectare. Une limite de subvention est fixée par locataire de chasse à 10 hectares (maximum départemental de 200 ha, les premiers seront les mieux servis).

Ce formulaire est disponible à la FDC ou sur www.fdc67.fr



Les partenaires du programme AGRIBIODIV'EST

Porté par la Fédération Régionale des Chasseurs du Grand Est (FR-CGE), en partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et le réseau des chambres d'agriculture, et soutenu par la Région Grand Est, la DREAL et les trois Agences de l'eau dans le cadre de leur appel à projet Trame Verte et Bleue, le programme AGRIBIODIV'EST vise à promouvoir et accompagner la création d'infrastructures agroécologiques au sein des paysages agricoles du Grand Est.







PRÉFET DE LA RÉGION GRANDEST

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST











Prise en charge pour les buissons

100 % dans la limite des fonds disponibles.

Prise en charge pour les haies

jusqu'à 80 % du coût total du projet, dans la limite des fonds disponibles

QUI CONTACTER?

Pour toute étude de projet, merci de contacter Nicolas Braconnier au 06 80 74 71 61 jusqu'au 31 mars 2021.



Ils sont six, mordus de chasse, déjà titulaires du permis ou en permis accompagné... Toutes nos félicitations à cette jeune troupe enthousiaste et enthousiasmante.





Les chasseurs professionnels avant la Révolution

Avant la Révolution, les seigneurs alsaciens employaient des chasseurs professionnels

es chasseurs professionnels des seigneurs alsaciens sont particulièrement bien connus au XVIIIe siècle pour le secteur des Vosges du Nord, de Saverne à Niederbronn. Les gardes forestiers et les gardeschasse sont alors chargés de la surveillance des forêts seigneuriales. Dans l'exercice de leur métier, ils portent des armes dont ils peuvent faire usage soit pour leur défense, soit pour tirer des animaux sauvages. Dans les textes anciens, les gardes-chasse sont en fait qualifiés de «Jäger», chasseurs, car ils sont officillement chargés par leur employeur d'éradiquer les espèces considérées comme nuisibles comme les prédateurs et les rapaces, mais aussi de prélever du gibier. Ils disposent d'un véritable contrat de travail qui précise très clairement leurs attributions.

Un chasseur loyal et honnête

En décembre 1766, le baron de Dietrich engage ainsi Henri-Louis Rech comme garde-chasse à Niederbronn. Le contrat stipule que l'employeur a besoin d'un chas-

seur honnête, courageux, qui s'y connaisse en chasse, tant pour le gros que pour le petit gibier. Le garde doit être polyvalent. Il est chargé de la surveillance des forêts, du

gibier et de la pêche, dans la montagne et dans les champs. S'il surprend un contrevenant, voleur de bois, braconnier, pêcheur clandestin, il doit immédiatement le dénoncer par un rapport écrit auprès de l'administration seigneuriale. Il ne peut quitter le territoire de la seigneurie sans autorisation. Il doit se montrer particulièrement attentif à la faune en période de rut et de naissance, « d'utiliser tout ce qui contribue aux intérêts de la chasse». Le contrat envisage aussi les risques de prévarication. Ainsi, il lui est interdit de « vendre ou de donner gratuitement du gibier, des poissons ou des écrevisses et moins encore du bois, secrètement et sans autorisation, sous peine de renvoi ». De façon générale, il doit se comporter « comme il convient à un chasseur loyal ». Si le tir des nuisibles est autorisé toute l'année, la chasse au gibier ne lui est pas permise en

Pour chaque animal

livré à leur employeur,

les gardes touchent

une prime de tir

appelée

« Schußgeld »

permanence. Il a besoin d'un ordre pour chasser. En outre, il ne peut être accompagné d'un chien dans les bois, ni d'une personne, à moins d'avoir reçu une autorisation spécifique de la part de la seigneurie. Pour chaque animal livré à leur employeur, les gardes touchent une prime de tir appelée « Schußgeld », somme fixée selon un tarif officiel, généralement annexé à leur contrat d'embauche. Ces primes nous permettent de connaître la faune alors présente dans le secteur. Ainsi, Henri-Louis Rech, de Niederbronn, perçoit un schilling pour un couple de rapaces et la moitié, six pfennig, pour un corbeau. La somme est plus importante pour les mammifères prédateurs avec deux schilling six pfennig pour un renard, une martre, un chat sauvage ou un furet, et près de la moitié soit un schilling six pfennig pour une belette ou un chat haret. Le montant de la prime est nettement plus élevé pour le gros gibier. Le garde-chasse de Niederbronn peut ainsi percevoir un florin cing schilling pour un cerf, un daguet, un sanglier ou une laie. Un ragot lui rapporte un florin tout comme pour un coq de bruyère, mais cinq schilling pour un marcas-

sin de moins d'un an, un faon ou un chevreuil. Viennent ensuite les oiseaux comme l'oie sauvage, trois schilling, une douzaine d'alouettes, deux schilling, le canard sauvage ou la bécasse, un schilling six pfennig, une perdrix, un schilling, une bécassine, neuf pfennig, une caille ou un râle, six pfennig.



Des gardes pourvoyeurs de gibier

La délivrance de ces primes enregistrées dans les livres de comptes permet de connaître les animaux tirés par les gardes au cours de leur patrouille. En 1757, Michel Loos, chasseur seigneurial à Zinswiller et Oberbronn, rapporte au total un cerf tiré le 18 juillet, deux chevreuils et une chevrette, soixante-six lièvres et un sanglier. Philippe Hoffmann. chasseur seigneurial à Niederbronn, se montre particulièrement actif. Il tire plusieurs nuisibles comme un couple d'autours, quatre couples de rapaces nocturnes, deux chats harets et douze corbeaux. Il touche en outre des primes pour deux chevrettes, trente-et-un lièvres et cina perdrix tirés d'octobre à décembre. Le même automne, il prélève aussi dix-neuf perdrix et dix-sept lièvres dans la forêt de Gundershoffen. Jean Georges Jost, chasseur seigneurial à Erckartswiller, est moins chanceux ou moins habile que ses collègues. Il n'a à son actif qu'un cerf, un chevreuil, un lièvre, un rapace nocturne, ainsi qu'un faon de cerf provenant de la forêt de Zittersheim. Dans les forêts de Weinbourg, Charles Kayser tire un cerf, un chevreuil, dix lièvres, neuf perdrix et dix-sept rapaces nocturnes. Au cours de cette période, le garde-chasse seigneurial le plus efficace est Georges Michel Loos qui exerce à Sparsbach. En 1759, il prélève soixante-six couples de rapaces nocturnes et diurnes, treize couples de corbeaux, neuf chats harets, quatre renards et une belette. Il tire aussi beaucoup de gibier avec trois cerfs, un daguet, deux biches, un faon de cerf, quatre chevreuils, une laie, mais aussi trente-six lièvres, trente-et-un canards et vingt-sept perdrix.

Les tableaux des chasseurs professionnels de la seigneurie voisine de La Petite Pierre paraissent bien plus modestes. Peut-être n'ont-ils pas des autorisations aussi fréquentes que leurs confrères de Niederbronn. En effet, en 1765, Pierre Weber, chasseur à La Petite Pierre, tire dix lièvres et une perdrix, son collègue André Wiedmeyer de Waldhambach, un chevreuil, vingt lièvres et quatorze perdrix, Jean Reinbatt à Eschbourg, onze lièvres et vingt perdrix et Léopold Weber à Schoenenbourg, un lièvre et une perdrix. Les gardes forestiers ont aussi la

Le chasseur professionnel doit se montrer particulièrement attentif à la faune en période de rut et de naissance.

possibilité de tirer du gibier. Ainsi le forestier Reichard de La Petite Pierre touche des primes pour un chevreuil et six lièvres, Henri Dietrich de Durstel pour six lièvres, Pierre Brumm de Wingen-sur-Moder pour sept lièvres et Georges Ott de Volksberg pour un chevreuil. Certes, ils ne sont pas les seuls à chasser dans les forêts de La Petite Pierre puisque la chasse est notamment louée au commandant militaire de la place qui tire en moyenne deux chevreuils, vingt-quatre lièvres et douze perdrix par an à la même époque.

Philippe Jéhin

Menaces de mort contre le Président de la FNC

Le temps des procès

Après le tourbillon médiatique dans lequel le Président Willy Schraen s'est retrouvé au printemps dernier, les menaces de mort d'une violence inouïe se sont abattues sur Willy et sa famille. Tristement révélateur d'une époque et des dérives des réseaux sociaux, Willy avait annoncé porter l'affaire devant les tribunaux. Chose promise, chose due, et le 22 mai une plainte était déposée auprès du procureur de la République. Après le travail d'enquête effectué, 8 personnes poursuivies comparurent devant le Tribunal Correctionnel de Saint-Omer le 24 septembre dernier.

illy était là, présent et entourés de son avocat et de ses proches pour faire face à ceux qui l'ont mis dans une situation si compliquée amenant jusqu'à la mise en place d'une protection policière pour lui et sa famille. Le courage affiché n'était pas présent chez les huit prévenus. Aucun n'était là et seuls 4 étaient représentés par leur avocat. Willy le déplora au micro d'un journaliste à la sortie de l'audience : « Quand on tient des propos comme certains ont été tenus, vous les avez entendus, il y a un moment où il faut quand même venir voir la personne à qui on les a envoyés. Ça n'a pas été le cas, c'est comme ça. Des avocats étaient là pour représenter les personnes absentes. D'autres qui ont franchement méprisé la justice en envoyant ni avocat pour les représenter ni courrier pour s'excuser de ne pas être là . Ce n'est pas le problème de Willy Schraen ou de la chasse. Il y a des millions de gens qui vivent ça tous les jours et ça devient insoutenable. Ce n'est plus possible.»

On sait qu'on ne risque rien. [...] que de toute façon on peut dire ce que l'on veut.

Les internautes identifiés et mis en cause sont issus de la France entière. 6 hommes et 2 femmes, âgés de 20 à 70 ans, avouent ne même pas savoir qui est Willy Schraen, ne même pas avoir regardé la vidéo d'où est extrait le passage et avoir agi sous la colère. Tristes « excuses » face à la violence



Willy Schraen et son avocat a leur sortie du tribunal correctionnel de Saint-Omer.

et l'immondice des messages envoyés et diffusés. « Je ne peux pas entendre cela, quand vous menacez quelqu'un de mort. Au volant de sa voiture, tout le monde a dit un jour "Il n'avance pas, ce con-là." Ça je peux l'entendre. Prendre le temps de se poser, d'écrire quelque chose, que ce soit avec un clavier ou avec un crayon, ce n'est plus la même démarche. Ce n'est pas la même chose. (...) Agir à chaud, c'est dire un gros mot ou une insulte. Menacer de mort, prendre le temps de se poser et de l'écrire sur un téléphone portable ou un ordinateur, ce n'est pas à chaud! C'est l'impunité. On sait qu'on ne risque rien. On sait que de toute façon on peut dire ce que l'on veut. Et ça ce n'est plus possible! » Voilà ce que déclarait notre Président fédéral et national à la sortie de l'audience à France Bleu.

A l'issue de l'audience, le procureur a requis entre 4 et 12 mois de prison avec sursis pour 7 prévenus. Et 6 mois ferme pour le 8°, déjà sous une peine de mise à l'épreuve dans une autre affaire. Le jugement a été mis en délibéré au 22 octobre.

Le 22 octobre, le verdict tomba. Les huit personnes mises en cause ont été condamnées à des amendes dont le montant s'échelonne entre 300 et 820 euros, « pour préjudice moral », selon une information de nos confrères de France Bleu Nord. Trois d'entre eux devront également participer à un stage de citoyenneté. Ces sanctions sont bien en deçà des réquisitions du procureur de la République de Saint-Omer. Willy Schraen a décidé de faire appel de ce jugement.

Simon Régin

DERNIERE MINUTE ...

otre premier ministre l'a annoncé lors de son allocution vendredi le 29 janvier 2021: tout visiteur provenant d'un pays étranger, y compris de l'Union Européenne, devra présenter un test PCR négatif de moins de 72h. Auparavant limitée aux voyageurs utilisant les transports aérien ou maritime, cette disposition concerne maintenant tout le monde à l'exception des travailleurs frontaliers ou pour motif impérieux (et la chasse n'en est pas un...).



Contamination à la trichinellose

a Dépêche" rapporte que 2 chasseurs ont été diagnostiqués positifs à la trichinellose dans les Pyrénées Orientales après avoir consommé du sanglier. Bien que rare, cette maladie parasitaire, si non prise en charge à temps, peut se révéler extrêmement dangereuse pour les personnes qui en sont atteintes. En effet, les larves ingérées se développent dans l'intestin grêle puis migrent vers les muscles, provoquant fièvre,

troubles digestifs puis douleurs musculaires et œdèmes jusqu'aux complications cardiaques, et enfin neurologiques ou pulmonaires dans les cas les plus extrêmes. On ne peut que se féliciter d'avoir rendu dans notre département obligatoire les recherches de larves de trichine sur le sanglier avant toute cession et de recommander cette même recherche pour les animaux consommés directement par le chasseur. Voilà donc 7€ bien employés!



11 Rue de la République

Tél. 03 88 54 87 54

Mail: grebmayer.wissembourg@allianz.fr

MULTIRISQUE ASSOCIATION DE CHASSE

(Association - Groupement Titulaire de Chasse)

- Dommages aux biens de l'Association: Chalet de chasse, dépôts et leur contenu, y compris chambres froides et venaisons.
- Responsabilité Civile Association de chasse (organisateur de battues - rabatteurs - dégâts de gibiers - installation de chasse - menus travaux d'entretien et réparation

 Vente de venaison)
- Responsabilité Civile Dirigeants d'Association
- Protection Juridique Association
- Accidents corporels

MULTIRISQUE INDIVIDUELLE CHASSEUR

- Responsabilité Civile Chasse, entrainement aux tirs, conducteur de chien.
- Accidents corporels Sécurité Chasse
- Dommages aux chiens
- Dommages aux armes de chasse

Immatriculés à l'Orias sous le n° 07 022 273 (site : www.orias.fr) - Exercent, sous le contrôle de l'ACPR : 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 09



Un nouvel opérateur au Cyné'Tir

Cela faisait déjà un petit bout de temps que la FDC 67 avait décidé de renforcer l'équipe des opérateurs du Cyné'Tir et c'est maintenant chose faite avec l'arrivée de Philippe Schneider.

est donc dans un contexte particulier, entre confinement, couvre-feu et mesures sanitaires drastiques, que Philippe Schneider fait ses débuts d'opérateur et rejoint l'équipe en novembre 2020. Jeune retraité du SDIS où il a officié en tant que pompier professionnel pendant presque 40 ans, Philippe chasse depuis 1992 et est garde-chasse sur le lot intercommunal de Bischheim-Schiltigheim-Hoenheim. Fonction des plus difficiles sur ce lot périurbain extrêmement fréquenté où il faut jongler entre la régulation

des sangliers ou des chevreuils, et la chasse du petit gibier (canard, lapin, etc. sont ses gibiers de prédilection) et pléthore de joggers et promeneurs de tous poils. Il faut donc une bonne dose de patience et de psychologie pour faire face aux interpellations et a priori du grand public et des édiles de ces trois communes.

Pour l'instant, fermeture du Cyné'Tir oblige, c'est surtout au Tunnel de tir que vous pourrez le rencontrer et apprécier sa bonne humeur et sa gentillesse.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans l'équipe.



Philippe Schneider

... agenda et covid 19...

ÉVÈNEMENTS

Exposition des trophées – édition 2021

L'exposition des trophées de cerfs et de daims 2021 prévue les samedi 27 et dimanche 28 février 2021 à Benfeld est annulée et reportée au mois de juin. Les dates exactes et le lieu vous seront communiqués au plus tôt.

Salon de la chasse de Rambouillet

Le Salon de la Chasse et de la Faune Sauvage de Rambouillet aura lieu du 7 au 10 mai prochain à Mantes-la-Jolie. Le Salon de la Chasse et de la Faune Sauvage de Rambouillet est le lieu où, durant quatre jours, le chasseur passionné a le privilège d'avoir à portée de main le meilleur des filières cynégétiques française et internationale.

CYNÉ'TIR ET TUNNEL DE TIR

Pour rappel:

- Le Cyné'Tir est fermé jusqu'à nouvel ordre
- Le Tunnel de tir est à nouveau ouvert:
 - sur réservation 48 heures à l'avance, 15€ / ½ heure, par téléphone auprès de Valérie Villard 03 88 79 83 80 ou sur notre site internet http://fdc67.fr/tunnel-de-tir-reservations/
 - sans réservation et gratuitement, tous les mercredis matins de 9h à 11h



Fin tragique pour Ben, le canard siffleur mâle

Ben avait été équipé d'une balise GPS à Merlimont (62), le 27 février 2019, par le service technique de la Fédération des chasseurs du Pas de Calais.

I est resté stationné dans le Pas de Calais jusqu'au 7 mars, date à laquelle il est parti plein nord pour faire une escale de près d'un mois dans le département du Nord, à Honschoote (commune riveraine de la Belgique). Trajet réalisé à une altitude moyenne de 183 mètres et à une vitesse de 93 km/h.

Le 5 avril, retour vers le Sud avec un arrêt de 15 jours dans la Somme, au sein des marais de Ponthoile (hameau de Romaine). Altitude movenne de 198 mètres et à une vitesse de 84 km/h. Le 21 avril 2019, peu avant minuit, départ vers le Nord-est et après un parcours parallèle au littoral, puis maritime à partir de Gravelines, Ben rejoint le continent au niveau de la Zélande pour une brève étape au niveau du village de Stroodorp (Pays Bas), puis se cantonne finalement quelques km plus au Nord, à Oude Tonge (22 – 25 avril). Le 25 avril, nouveau vol suivi d'une escale de 24 heures à Rotstergaast.



Le 27 avril, départ vers l'Allemagne, passage au Nord de Hambourg, et après un parcours total de plus de 500 km, arrêt en bord de mer entre les bourgs de Pruchten et Barhöft. Altitude moyenne de 569 mètres et à une vitesse de 85,3 km/h.

Le lendemain, après une nouvelle étape de près de 600 km avec survol de la mer Baltique, puis du Nord de la Pologne, son trajet, à nouveau maritime et parallèle aux côtes de l'Oblast de Kaliningrad, le conduit ensuite en Lituanie à proximité du bord de mer, près du village de Stankiškiai.

Quatre jours plus tard, à partir du 2 mai 2019 entre 7h et 7h30, les principaux paramètres de suivi nous indiquent que Ben n'a plus aucune activité, sa balise continuant néanmoins à émettre à partir d'un point précis, situé dans une tourbière de forêt humide.

Quelques mois plus tard, notre collègue et ami, Alexandre Czajkowski, Directeur de l'Institut européen pour la gestion des oiseaux sauvages et de leurs habitats – Oiseaux Migrateurs du Paléarctique Occidental (OMPO), contactait Saulius Svazas, Docteur en biologie animale enseignant à l'université de Vilnius (mais également chercheur principal au centre Lituanien de recherche sur la nature) et directeur de l'antenne OMPO en Lituanie, afin de savoir s'il était en mesure de récupérer la balise de Ben.

Mail du Docteur Saulius Svazas, reçu en juillet dernier:

«.... Le signal de l'enregistreur GPS dont le canard siffleur a été équipé en février 2019 en France, a été localisé dans une tourbière de forêt humide près de la côte de la lagune de Courlande. Après une recherche plus poussée, le lieu exact du signal émis par l'enregistreur a été identifié: un nid d'un pygargue à queue blanche situé sur un pin, à 12 m du sol (voir photos). Aujourd'hui, nous sommes montés jusqu'au nid et y avons «recapturé» l'enregistreur de l'aigle qui avait apporté le canard siffleur équipé à ses jeunes pour le déjeuner».

Un très grand merci au docteur Saulius Svazas!

Grâce à cette entraide « internationale », cette balise, après avoir été « vérifiée », rééquipera bientôt un autre canard siffleur...

Alexis de la Serre



Le voyage de Ben, le canard siffleur mâle

méritants



En 2020, 19 candidats au permis de chasser ont obtenu la note maximale de 31/31. Sept d'entre eux ont moins de 25 ans.

Nous les en félicitons chaleureusement et vous en présentons quelques-uns



Anja Schildknecht



Philippe Wagner



Loïc Scheller



Julien Marchal



Sarah Pétry



Julien Leininger



Maxime Guillot



Ovidiu Ranja



Vincent Henffler

Résultats des Conseils d'Administration de la FDC 67

Par mail du 26 novembre 2020

À l'ordre du jour

- 1. Approbation des comptes clos le 30/06/2020, visés par M. Foessel, Expert-comptable. *Approuvé à l'unanimité*
- **2.** Validation du compte-rendu du CA du 11/02/2020. *Approuvé à l'unanimité*
- **3.** Procédures en annulation devant le Tribunal Administratif contre la décision d'attribution d'un plan de chasse cerf par le Président de la FDC 67. Prise en charge des dossiers par notre avocat Me Schieber-Herrbach. *Approuvé à l'unanimité*
- **4.** Protection des traverses du Cyné'Tir. Pouvoir au Président pour l'installation des pare-balles. *Approuvé à l'unanimité*
- **5.** Subvention exceptionnelle de 1000 € à l'Association des louvetiers pour achat de matériel. *Approuvé à l'unanimité moins 2 voix*
- **6.** Subvention de 330 € pour achat de réflecteurs GGC Grand Ried de Beaumont. *Rejet à 15 voix contre 1*
- **7.** Subvention de 35 € selon facture gestion pilote perdrix GGC Grand Ried de Beaumont.. *Approuvé à l'unanimité*
- 8. Subvention de 300€ pour le CFEML organisation épreuves

de chiens, concours. Approuvé à l'unanimité

- **9.** Achat de 2 jumelles Pulsar Accolade pour les comptages du petit gibier. *Approuvé à l'unanimité moins une abstention*
- **10.** Embauche de 2 personnes pour une durée limitée (services civiques ou CDD). Dossier suivi par le Directeur. *Approuvé à l'unanimité*
- **11.** Dossiers éco contribution. Mise en route des dossiers Judenacker, etc. *Approuvé à l'unanimité moins 1 voix*
- **12.** Dossier éco contribution: projet de salle pédagogique « nature ». Pouvoir au Président pour recruter un architecte et proposer des esquisses d'avant-projet. *Approuvé à l'unanimité*
- **13.** Solution Internet pour augmenter le débit. Pouvoir au Président pour établir les devis et contractualiser la solution adéquate. *Approuvé à l'unanimité*
- **14.** Solution pour sécuriser le télétravail et la visioconférence Pouvoir au Président pour contractualiser la solution adéquate pour le serveur et acquérir le matériel de visioconférence. *Approuvé à l'unanimité*

Par mail les 24 et 25 janvier 2021

Concernant le projet d'arrêté préfectoral prescrivant l'organisation des chasses, des battues générales ou particulières aux espèces soumises à un Plan de Chasse sur les secteurs cynégétiques 1 à 7 du Bas-Rhin, les votes du CA sont les suivants:

- 4 votes favorables à la proposition 1, (ouverture en février dans les seuls secteurs à cerfs)
- 11 votes défavorables à la proposition 1,
- 1 abstention.



Image de chasse

Le 6 décembre dernier, se sont réunis une trentaine de fusils pour une battue à Betschdorf, dans le respect bien-sûr des règles sanitaires. Au tableau ce jour-là, une dizaine de sangliers et 3 chevreuils. Les inspecteurs de l'OFB, qui ont effectué un contrôle, ont pu souligner la très belle présentation du tableau. Les honneurs ont été rendus aux tireurs et au gibier.

Waidmanns Grüsse

220 caractères maximum (espace compris). Délai de dépôt: le 10 du mois précédant la parution par courrier ou mail à: valerie.villard@fdc67.fr

ARMES/OPTIQUES

Extrait de la note de la Fédération Nationale des Chasseurs Depuis le 1er août 2018:

A) Pour un particulier qui veut vendre une arme à un autre particulier. Il doit la faire livrer chez un armurier proche du particulier qui est l'acquéreur. Ce dernier viendra la récupérer afin que l'armurier puisse faire les vérifications du FINIADA (Fichier National des Interdits d'Acquisition et de Détention d'Armes), du permis de chasser et de la validation. Toutefois l'armurier pourra aussi expédier l'arme par voie postale à l'adresse de l'acquéreur, une fois les contrôles réalisés. Cette consultation aura un coût forfaitaire nécessaire en raison du temps passé.

- B) Pour un particulier qui veut vendre son arme à un autre particulier, il peut aussi passer par un courtier (type Naturabuy) qui sera agréé par le Ministère de l'Intérieur et qui sera chargé d'effectuer les contrôles nécessaires y compris la consultation du FINIADA. Dans ce cas, une fois les contrôles effectués et l'autorisation donnée par le courtier, le particulier pourra livrer l'arme à l'acquéreur par voie postale.
- Vends carabine Mauser Stuzen 8x64S. Prix: 800€. Tél. 06 85 30 69 18

- Vends carabine Remington gaucher intégral cal 243 lunette Tasco 3-9×40 montage Léopold démontable. Prix: 500 € et carabine Heym gaucher intégral cal 9,3 x 62 lunette Léo Adler 3-9x58 réticule lumineux montage démontable. Prix: 1 000 €. Tél. 06 87 30 11 55
- Vends parfait état 1 paire de jumelles Zeiss 10x40B. Prix 450 €. Tél. 06 79 64 32 68
- Vends viseur point rouge « Docter » parfait état. Prix: 250 €. Tél. 06 79 64 32 68
- Propose canne de pirsch BOGgear à l'état neuf réglable dans toutes les positions à 99 €. Tél. 07 72 30 19 01
- 80 ans, arrêt chasse février, vends tout : Drilling, carabine avec lunettes & point rouge, fusil, armoire forte, jumelles Leica télémètre Geovid 10x42 R, divers équipements. Envoi de photos possible par mail. Tél. 06 74 51 37 96 et mail : daniele-rauch@wanadoo.fr
- Vends carabine SAUER 200 avec deux canons 7x64 et 9x62 et deux chargeurs, équipée d'une lunette ZEISS 3-12x56 en montage pivotant. Très bon état général. Prix: 2 000€ à déb. Tél. 06 86 26 77 29
- Vends Blaser Custom Shop cuir de raie orange crosse brun foncé calibre 308 Win, canon de 51 cm,

- achetée en septembre 2020, pas de sorties à la chasse. Valeur commerce : 11 849 € vendue : 7 500 €. Tél. 07 87 86 08 33
- Vends PULSAR monoculaire thermique, Core thermal, le pack de batterie externe, ainsi que l'adaptateur pour lunette de visée de 60 à 65 mm. Etat neuf, peu servi. Valeur à l'achat 4 230€ vendu 2500€. Tél. 06 87 76 09 09
- Vends magnifique carabine Sauer 202 élégance canon flûté 300 WM, année 2016, montage à pivot EAW magnum, équipée lunette Zeiss Victory V8 2,8-20X56 réticule lumineux 60, l'ensemble indissociable à 3900€. Tél. 06 07 55 24 69

CHASSE

- Cherche à former une équipe, très belle chasse forêt domaniale de Haguenau. 400 ha. Saison 2021-2022. Accueillons également jeunes chasseurs gratuitement pour coups de main sur notre territoire. Tél. 06 16 10 07 36
- Cherche chasseur sérieux pour chasse plaine et forêt sur 2 lots limitrophes saison 21/22. Grand et petit gibier. 15 mn de Sélestat. Pirsch affût battues. Chalet et chambre froide. Tél. 06 85 07 12 04
- Recherche part de chasse petit 06 08 42 76 38

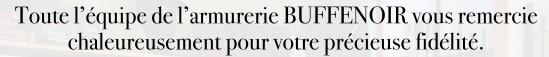
- gibier, région de Saverne. J'ai des labradors. La chasse au gros gibier me passionne également. Tél. 06 95 25 74 80
- Part disponible dans belle chasse de la Vallée de la Bruche : cervidés, sangliers, chevreuils. Ethique de chasse exigée. Tél. 06 80 13 54 14
- Val de Villé: parts de chasse disponibles sur territoire de 700 ha de forêt (sangliers, chevreuils, cerfs, chamois). Équipe conviviale, chalet de chasse, chambre froide. Tél. 06 07 87 74 83
- Part disponible chasse 1 200 ha forêt plaine 67 région Zinswiller. Cerfs, sangliers, chevreuils. Chambre froide, cabane. Sécurité, discipline, convivialité. Tél. 07 88 51 50 63 et 03 88 72 62 45
- Pour compléter équipe en place, cherche 1 partenaire pour saison 2021 sur territoire 1200 ha dont environ 400 ha forêts, bosquets, taillis, cours d'eau. Chevreuils, sangliers, canards, faisans, lièvres. Implique éthique de chasse + esprit d'équipe indispensables. Entre Benfeld et Erstein. Tél. 06 11 18 00 72
- Propose part battues GG secteur forestier Niederbronn, un programme de Convivialité, sécurité et émotions pour la nouvelle saison. Contact et infos au 06 08 42 76 38

ÉPHÉMÉRIDE Le tir est autorisé dans la fourchette des heures indiquées ci-dessous **MARS AVRIL** FEVRIER fév. 06h58 à 18h27 mars 06h10 19h12 avril 06h06 20h59 5 fév. 06h52 à 18h34 5 mars 06h02 5 05h58 21h05 19h19 avril 10 fév. 06h44 à 18h42 mars 05h52 à 19h26 10 avril 05h48 à 21h13 10 15 fév. 06h36 à 18h50 mars 05h42 à 19h34 avril 05h38 21h20 15 15 20 fév. 06h27 à à 05h28 21h27 18h58 20 mars 05h31 19h41 20 avril 25 fév. 06h18 à 19h06 à 19h49 avril 05h19 à 21h35 mars 05h21 27 fév. 13 mars 28 mars 27 avril 11 fév. 12 avril













AU CRÉDIT MUTUEL, VOUS ÊTES VRAIMENT COUVERT AU QUOTIDIEN.

Bricolage, loisirs, sport, tâches domestiques... Avec assurance accidents de la vie, protégez votre famille des accidents du quotidien.

